

devant Dieu, quand vous pratiquiez les œuvres de miséricorde, nous offrions vos prières à Dieu ; le pavé de votre chambre sur lequel vous vous êtes prosternés tant de fois, que vous avez arrosé de vos larmes, témoignera de votre componction ; les hôpitaux et les maisons des pauvres que vous avez secourus, seront les preuves de votre charité ; les églises, les séminaires que vous avez contribué à construire ou à réparer, seront un gage certain de votre piété ; les églises qui ont retenti de votre chant pendant les saints offices publieront votre foi. Les réprouvés mêmes qui se moquent maintenant de vous, reconnaîtront leur faute, et rendront justice à votre innocence. Touchés de regret et poussant des soupirs dans le serrement de leur cœur, ils diront : Voilà ceux qui ont été autrefois l'objet de nos railleries, et dont nous ne parlions qu'avec mépris ; leur vie nous paraissait une folie, et cependant les voilà élevés au rang des enfants de Dieu, et leur partage est avec les saints.

Dieu vous fasse la grâce, mes Frères, dans sa miséricorde infinie, d'être du nombre de ces prédestinés : c'est à quoi je vous exhorte d'aspirer, et c'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur, etc.

SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PARTICULIER, A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MAI.

Messieurs,

A une de nos dernières assemblées générales, je vous ai dit quelques mots sur la nécessité de prier pour nos confrères défunts, vous laissant voir en même temps que le Conseil Général attache une grande importance à cette pratique, puisqu'il fait publier les noms de tous les confrères que la mort nous enlève sur tous les points du globe.

Aujourd'hui, plusieurs conférences viennent dans leurs rapports nous annoncer des pertes qui nous touchent encore de plus près. Nous avons en effet perdu, depuis cette assemblée, un des doyens de notre Société à Montréal ; je pourrais dire un de ses piliers, dans la personne de M. Charles Viau.